

DOSSIER D'INSCRIPTION

OPTION DANSE / COMPAGNIE - CONCOURS

SAISON 2021-2022

<i>Cadre réservé à l'association</i>	<input type="checkbox"/> Parrainé par : <input type="checkbox"/> Paiement de l'année : Chèques Nombre de chèques : _ <input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> Paiement cotisation adhésion 25 €/35 € <input type="checkbox"/> Chèques <input type="checkbox"/> Espèces	Dossier complet : Oui Non	PHOTO
<input type="checkbox"/> Photo <input type="checkbox"/> Questionnaire de santé ou certificat médicale <input type="checkbox"/> Signature du règlement intérieur <input type="checkbox"/> Total forfait annuel : <input type="checkbox"/> Remise appliquée :			

Nom: _____

Prénom: _____

Date de naissance: __/__/____

Noms des parents (si différent): _____

Adresse : _____

 Portable : _____

 Domicile : _____

@Email : _____ @ _____

A RETOURNER COMPLET, SIGNE ET COMPLETE

AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2021

PAR COURRIER A L'ADRESSE

STUDIO ART DANCE

1, rue Saint Jacques de Bezegond

91150 ETAMPES

Attention, les places sont limitées.

Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles

DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER :

- Règlements (adhésion + règlement des cours)

Pour permettre aux familles d'équilibrer leur budget, l'association propose le paiement en plusieurs chèques

- Photo d'identité

- Questionnaire de santé** pour les **Option Danse** et **Certificat médicale** de non contre-indication à la pratique de la danse de moins de 3 mois **pour la Compagnie/ Classe concours. (FOURNI EN SEPTEMBRE)**

Les documents ci-après sont obligatoires et valident l'inscription de l'élève. Ils doivent être fournis au cours du mois de septembre, au delà duquel l'élève peut se voir refuser l'accès aux cours.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre au :

Tel : 06 77 15 31 16

Mail : studioartdance@gmail.com

TARIFS et PLANNING (Planning sous réserve de modification)

Toute inscription implique le règlement de l'adhésion et le règlement de l'Option Danse.

Trois différents modules vous sont proposés dans le cursus OPTION DANSE (Cochez les mentions choisies)

- ADHEDION : 25 euros (Option Danse 1h) ADHEDION : 35 euros (Option Danse 4h30)

+

- OPTION DANSE (CLASSIQUE OU JAZZ) : 1H / SEMAINE OU 2H / SEMAINE**

Option danse 7/11ans / Option danse 12/18 ans

REDUCTION DE 25 euros pour 2 cours

	7/11ans		12/18 ans	
	285€/ 1h (Jazz) <input type="checkbox"/>		285€/ 1h (Jazz) <input type="checkbox"/>	
	315€/ 1h (Classique) <input type="checkbox"/>		315€/ 1h30 (Jazz) <input type="checkbox"/>	
			315€/ 1h15 (Classique) <input type="checkbox"/>	
			330€/ 1h30 (Classique) <input type="checkbox"/>	
JAZZ DEBUTANT	Mercredi	11h45 -12h45 <input type="checkbox"/>	Mercredi	17h45 - 19h15 <input type="checkbox"/>
JAZZ DEBUTANT/INTERMEDIAIRE	Mercredi	15h45 -16h45 <input type="checkbox"/>	Lundi	18h00 - 19h30 <input type="checkbox"/>
JAZZ DEBUTANT/INTERMEDIAIRE	Mardi	18h15 -19h15 <input type="checkbox"/>	Vendredi	19h00 - 20h30 <input type="checkbox"/>
CLASSIQUE DEBUTANT	Mercredi	13h45 -14h45 <input type="checkbox"/>	Mercredi	16h00 - 17h30 <input type="checkbox"/>
CLASSIQUE INTERMEDIAIRE	Samedi	12h30 -13h30 <input type="checkbox"/>	Samedi	13h30 - 15h00 <input type="checkbox"/>

- OPTION DANSE en FORMATION PRE-PRO (CLASSIQUE ET JAZZ) : 4H A 5H / SEMAINE**

pour des élèves débutants ou de bon niveau désirant assouvir leur passion ou se destinant à une carrière artistique.

PRE-PRO JUNIOR (7/11ans) / PRE-PRO ADOS (12/18 ans).

PRE-PRO JUNIOR et ADOS 2 cours de jazz obligatoire 1 cours de classique au choix selon le niveau de l'élève	PRE PRO JUNIOR		PRE-PRO ADOS	
	800€/ 4h	<input type="checkbox"/>	800 €/ 4h	<input type="checkbox"/>
			995 €/ 4h30	<input type="checkbox"/>
			1020 €/ 5h	<input type="checkbox"/>
JAZZ INTERMEDIAIRE	Mercredi	13h00 - 14h30 <input type="checkbox"/>	Lundi	18h00 - 19h30 <input type="checkbox"/>
JAZZ INTERMEDIAIRE	Vendredi	17h30 - 19h00 <input type="checkbox"/>	Vendredi	19h00 - 20h30 <input type="checkbox"/>
CLASSIQUE DEBUTANT	Mercredi	13h45 - 14h45 <input type="checkbox"/>	Mercredi	16h00 - 17h30 <input type="checkbox"/>
CLASSIQUE INTERMEDIAIRE	Samedi	12h30 - 13h30 <input type="checkbox"/>	Samedi	13h30 - 15h00 <input type="checkbox"/>
JAZZ DEBUTANT			Mercredi	17h45 - 19h15 <input type="checkbox"/>

- PERFORMING CLIPS CHOREGRAPHIQUES / CONCOURS: 4H30 A 5H / SEMAINE (13/19 ans) en GROUPE – CLASSE DES JEUNES TALENTS**

ENTREE SUR AUDITION : Pour des élèves de très bon niveau en jazz, ou/et de base GR ou classique

CLASSE CLIPS/CONCOURS 2 cours de jazz obligatoire 1 cours de classique au choix selon le niveau de l'élève	CLASSE GROUPE	
	660€/ 4h30	<input type="checkbox"/>
	680€/ 5h	<input type="checkbox"/>
PERFORMING CONCOURS	Vendredi	20h45 - 22h15 <input type="checkbox"/>
PERFORMING TECHNIQUE JAZZ	Samedi	15h15 -16h45 <input type="checkbox"/>
CLASSIQUE DEBUTANT	Mercredi	16h00 -17h30 <input type="checkbox"/>
CLASSIQUE INTERMEDIAIRE	Samedi	13h30 -15h00 <input type="checkbox"/>

1 OPTIONS 165 €/cours en option

	PRE-PRO JUNIOR		PRE-PRO ADOS/ CLASSE CLIPS	
COMEDIE MUSICALE DANSE	Lundi	17h00 - 18h00 <input type="checkbox"/>	1 Lundi/2	19h30 - 21h00 <input type="checkbox"/>
CHANT			Samedi	11h15 - 12h15 <input type="checkbox"/>
HIP HOP/ NEW STYLE ADO/ADULTES			Vendredi	18h30 - 20h00 <input type="checkbox"/>
GIRLY/ STREET JAZZ	Mercredi	14h40 - 15h40 <input type="checkbox"/>	Jeudi	18h30 - 20h00 <input type="checkbox"/>
CLASSIQUE INTERMEDIAIRE	Samedi	12h30 - 13h30 <input type="checkbox"/>	Samedi	13h30 - 15h00 <input type="checkbox"/>
PERFORMING TECHNIQUE JAZZ			Samedi	15h15 - 16h45 <input type="checkbox"/>
COMPAGNIE JUNIOR	Samedi	13H45 - 15H10 80€ <input type="checkbox"/>		
BREAK HIP HOP	Vendredi	17H30 - 18H30 <input type="checkbox"/>		
SOUPLESSE/GYM/ACROBATIE	Jeudi	17h10 - 18h10 <input type="checkbox"/>	Jeudi	18h15 - 19h15 <input type="checkbox"/>
SOUPLESSE/GYM/ACROBATIE	Mercredi	14h45 - 15h45 <input type="checkbox"/>		

I - DISPOSITIONS LEGALES

Studio Art Dance est le nom de l'école de danse destinée aux amateurs et aux futurs professionnels dont Juliette Rotrou est la directrice artistique, répondant aux obligations formulées par la législation en vigueur. Synergie Danse est l'association de loi 1901 régissant l'école et dirigée par un bureau et un conseil d'administration.

II - MODALITE D'INSCRIPTION

1) Inscriptions :

L'inscription est ferme et définitive (cf III POLITIQUE DE REMBOURSEMENT, DROIT DE RÉTRACTATION). Elle est validée après réception du bulletin d'inscription signé et accompagné du règlement correspondant en un ou plusieurs chèques ou du paiement en ligne effectif. Une cotisation supplémentaire d'un montant de 25€ s'ajoute à l'inscription aux titres de l'adhésion obligatoire à l'association pour assurances et frais de dossiers.

2) Modalités :

Lors de son inscription, l'élève/adhérent devra fournir les pièces suivantes :

- Certificat médical pour les nouveaux adhérents ou les élèves des classes Performing et Pré-pro.
- Les anciens adhérents pourront remplir le questionnaire santé si le dernier certificat médical fourni date de moins de 3 ans. Il convient, par ailleurs, de signaler tout problème physique ou médical de l'élève à la direction de l'école et/ou au professeur.
- Photo avec, au dos, les noms et prénoms de l'élève ainsi que le cours suivi.
- Règlement du montant des cours (chèque, espèce, prélèvements sepa, cb).
- Règlement de l'adhésion à l'association (frais d'inscription, assurance)
- Enveloppe timbrée à l'adresse des parents ou celle de l'élève si celui-ci est majeur.

3) Paiement des cours :

Le Studio Art Dance propose des portes ouvertes du 06 au 25 septembre 2021. A cette occasion, tous les cours sont gratuits. Pour une inscription postérieure au lundi 27/09/2021, l'élève dispose d'un cours d'essai. A la suite de la séance d'essai, l'élève confirme son inscription sur le site de l'école ou directement à l'école auprès de la directrice artistique en fournissant les pièces mentionnées ci-dessus ainsi que le paiement des cours.

Le versement de l'abonnement doit être établi par chèque à l'ordre de « synergie danse » ou en espèces. Les cours sont payables au forfait annuel ou trimestriel et sont intégralement payables d'avance. Pour permettre aux familles et élèves d'équilibrer leur budget, l'association propose le paiement en 3 fois par chèques rédigés à la même date, remis lors de l'inscription et déposés en banque selon l'échéancier suivant : courant Septembre, 1er décembre et 1er mars.

Sur demande, les Forfaits illimités, Formations, « Fullpass » et Formules multi cours pourront être réglées en 10 fois par chèques prélevés de septembre à juin (le 15 du mois).

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA VALIDÉE SANS PAIEMENT. En effet, l'accès aux cours est conditionné par le paiement de l'adhésion annuelle et de l'abonnement choisi. **Si le paiement est effectué en espèces, ce dernier doit être versé en une seule fois.**

III - POLITIQUE DE REMBOURSEMENT, DROIT DE RÉTRACTATION

S'agissant des inscriptions effectuées en ligne ou non, **le droit de rétractation est exclu au-delà de 7 jours** (sauf cours d'essai tel que précisé au paragraphe 1 inscriptions) et ce conformément à l'article L.121-20-2 du Code de la consommation, dans la mesure où les prestations de l'association « synergie danse » constituent des prestations « de loisirs qui doivent être fournies à une date ou selon une périodicité déterminée » au sens de cette disposition légale. Dès son inscription, l'adhérent est par conséquent engagé jusqu'au terme de la saison. *Toute inscription est définitive et non remboursable.* Ainsi, Toute annulation, désistement, abandon ou démission de la part de l'élève, ne pourra donner lieu à aucun remboursement. **Toute cotisation versée à l'ASSOCIATION synergie danse est définitivement acquise et non remboursable.**

Toutefois concernant les abonnements annuels, en cas de longue maladie ou longue blessure rendant impossible la pratique de l'activité jusqu'à la fin de l'année en cours, un avoir sera proposé (cf article 4- Avoirs). Dans ce cas, il convient de prévenir l'association sous 48h et de lui adresser sous 15 jours un certificat médical justificatif.

En cas de crise sanitaire, la suspension des activités résulte d'une interdiction générale des pouvoirs publics. En aucun cas, l'association ne peut en être tenue pour responsable. Il n'y aura donc pas de remboursement possible. Des stages, cartes cadeaux ou remise exceptionnelle seront offerts en fonction des cours non dispensés.

Cas particulier : Le seul cas de remboursement effectif s'envisage pour les élèves inscrits et ayant réglé leur abonnement et cotisation, qui souhaiteraient se rétracter avant le deuxième cours (le premier cours étant considéré comme cours d'essai gratuit pour tout nouvel inscrit). Dans ce cas, la demande devra être faite sous 7 jours.

IV - AVOIRS : En cas de maladie/opération entraînant une convalescence ou un lourd traitement, grossesse ou blessure, le Studio Art Dance propose au client un avoir à valoir sur la saison suivant celle de l'engagement concerné. Uniquement valable suite à l'achat d'un abonnement annuel, l'avoir est calculé au prorata temporis de la présence de l'élève calculée sur l'année. Cet arrêt sera justifié par un certificat médical attesté par un médecin diplômé. L'avoir sera nominatif et valable un an. Au moment de la nouvelle inscription, l'élève fera savoir à la Direction qu'il bénéficie d'un avoir à déduire sur le nouvel abonnement.

V - RETARD OU DÉFAUT DE PAIEMENT : Tout retard ou défaut de paiement même partiel donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à quatre (4) fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur et d'une majoration de vingt pour cent (20 %) des sommes dues par l'adhérent. Tout retard ou défaut de paiement même partiel fera perdre à l'adhérent le bénéfice d'un paiement en plusieurs fois s'il y avait opté. Le tarif de l'inscription sera de plein droit exigible dans son intégralité. L'association « synergie danse » aura droit de suspendre ses prestations et notamment d'interdire l'accès de l'adhérent à l'atelier jusqu'au paiement complet du tarif de l'inscription. Sans préjudice de ce qui précède, l'association synergie danse pourra prononcer la résiliation des Conditions Générales de Ventes aux torts exclusifs de l'adhérent dans les conditions et modalités prévues par les présentes.

VI) - COMMUNICATION :

En tant que parent/représentant légal, je consens à ce que mon enfant reçoive par mails ou SMS toute information relative aux conditions de fonctionnement de l'école. Vous pouvez à tout moment demander à ne plus recevoir ces informations en adressant un courrier à Ecole Studio Art Dance, 1, rue Saint Jacques de Bezepond 91150 Etampes.

VIII) - DONNÉES INFORMATIQUES ET LIBERTÉS

Toutes les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre inscription et à l'envoi d'informations relative aux conditions de fonctionnement de l'école. Les destinataires de vos données sont les personnes habilitées des services administratifs et comptables de l'association synergie danse. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez en tant que représentant légal de l'enfant, d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification ou de suppression des données personnelles vous concernant ou concernant la personne mineure. Ces droits peuvent être exercés par courrier auprès du responsable du traitement administratif à Ecole Studio Art Dance, 1, rue saint Jacques de Bezepond 91150 Etampes.

IV - ORGANISATION DES ACTIVITÉS - cours

Le professeur se réserve le droit de proposer à l'élève de le placer dans la classe qui correspond à son niveau et son expérience et ce, quel que soit son âge, dans un souci de progression.

Le Studio Art Dance se réserve le droit de modifier l'emploi du temps selon la demande.

Pour certaines disciplines de danse, la pratique développée tout au long de l'année se conclut par une participation à une représentation publique (spectacles, rencontres, forum, journées portes ouvertes...). Ces événements ne sont pas obligatoires. Par contre, dès lors que l'élève a fait savoir son souhait de participer, il est considéré comme un engagé envers l'école.

1) Assiduité et ponctualité : La direction se réserve le droit d'exclure tout élève qui retarderait la progression du groupe, notamment par défaut de ponctualité et d'assiduité, et ce, sans remboursement de son inscription. Les présences et absences des élèves sont mentionnées dans un cahier d'appel tenu par chaque professeur. L'adhérent s'engage à être présent à tous les cours afin d'évoluer au mieux dans la discipline choisie et de ne pas ralentir la progression du groupe. Toute absence doit être annoncée par email à studioartdance@gmail.com au plus tard 24 heures avant la date des cours. Un total de dix (10) absences maximums est toléré par Saison, au-delà, l'association synergie pourra résilier l'inscription sans remboursement des cours restant à prendre sur le reste de l'exercice. Les élèves doivent arriver entre 15 minutes et 5 minutes avant le début du cours.

L'association dégage de toute responsabilité en ce qui concerne la surveillance des élèves en dehors des salles de cours et autres locaux extérieurs utilisés pour des représentations ou des répétitions. Les comportements irrespectueux ou désagréables envers les autres élèves ou le professeur, les attitudes nuisibles à la bonne marche des cours peuvent donner lieu à un avertissement oral puis écrit (auprès des parents pour les mineurs). L'exclusion définitive peut être décidée après un troisième avertissement pour un mauvais comportement persistant. SILENCE et DISCRETION sont de rigueur afin de ne pas déranger les autres cours, élèves et professeurs. Chaque élève s'engage à adopter un comportement de nature à garantir la progression et le bon fonctionnement du groupe, ainsi qu'aux séances de répétitions du spectacle de fin d'année, s'il s'y est engagé, pour lesquelles la présence des élèves est requise.

2) Absences des professeurs : Les absences des professeurs sont systématiquement signalées (par SMS ou courriel). En cas d'absence prolongée, tous les moyens sont mis en œuvre pour désigner un professeur suppléant dans les meilleurs délais. En tout état de cause, les annulations de séances ne donnent aucun droit à un remboursement partiel ou total de la participation financière annuelle.

3) Tenue réglementaire obligatoire : La tenue doit être conforme à la liste fournie lors de l'inscription de l'élève; son achat est à la charge des familles. Elle doit être portée à chaque cours. Toute tenue doit être marquée aux noms des enfants. Pour les enfants pour les cours de baby gym, éventuellement jazz et initiation jazz, chaque élève devra porter un pantalon (leggings) proche du corps ou short.

Pour les filles: Tenue Lyrical Contemporain Jazz : débardeur ou brassière de couleur (pour les cours amateurs / loisirs), débardeur ou brassière noire (pour les formations), boxer noir, strings de pieds, genouillères obligatoires (pour les formations), Collant noir sans pied (en hiver).

Tenue Classique : un justaucorps de couleur en fonction de sa classe sera imposé par l'école, collant rose, demi-pointes roses.

Pour les garçons: Tenue Lyrical Contemporain Jazz : débardeur ou brassière de couleur (pour les cours amateurs / loisirs), débardeur ou brassière noir (pour les formations), boxer noir, strings de pieds, genouillères obligatoires (pour les formations), Pantalon noir sans pied (en hiver).

Tenue Classique : t-shirt ou débardeur blanc, collant noir, demi-pointes noires.

En danse classique, une tenue sera imposée par le professeur et fournie en début d'année (justaucorps de couleur en fonction de sa classe, collants, demi-pointes) à la charge des familles. Un PARTENARIAT existe avec la boutique "le monde de la danse". Vous pourrez faire votre commande directement auprès de la boutique par simple appel avec la référence des tenues imposées ou à l'école lors de vente organisée avec la boutique (les dates vous seront communiquées en début d'exercice. Coordonnées : Le monde de la danse. 89 Avenue Gabriel Péri, 91700 Sainte-Geneviève des bois. Tel : 06 07 67 20 19

Les élèves doivent impérativement se munir d'une bouteille d'eau afin d'éviter de sortir de la salle durant le cours. Les élèves féminines doivent se présenter coiffées pour tous les cours, cheveux attachés. Pour le cours de danse classique, le chignon est obligatoire. Les bijoux de tous types sont strictement interdits en cours, sur scène, lors des répétitions et des spectacles. Le professeur se réserve le droit de ne pas autoriser un élève à suivre le cours s'il ne se présente pas dans la tenue réglementaire ou coiffé correctement. Dans ce cas, il assistera au cours en observateur sans y prendre part. **La paire de chaussures de danse propre doit être réservée exclusivement pour le cours.**

4) Spectacle : Les cours sont annulés la semaine du spectacle (du 6 juin au 10 juin 2022)

L'école organisera régulièrement des prestations chorégraphiques. La présence des élèves à toutes les répétitions et représentations du spectacle est obligatoire. Pour chaque spectacle, il pourra y avoir une ou plusieurs représentations et répétitions générales publiques. Le planning des horaires de répétitions est généralement communiqué un mois à l'avance et les séances peuvent avoir lieu en dehors des horaires de cours (week-end).

Organisation du spectacle : Par soucis d'organisation, du maintien de la surveillance et de la sécurité des élèves, il sera demandé aux parents une aide bénévole en coulisse. Les enfants et les ados seront pris en charge par des parents référents nommés, pour ceux qui le souhaitent, durant l'année par les responsables de l'école. Leur rôle est de surveiller les élèves, de veiller à leur confort pendant les répétitions et la durée du spectacle et de garantir la fluidité des groupes entre les coulisses et la scène, ...

Retrait des costumes : Une caution de 20€ sera demandée à la remise du costume que votre enfant portera au spectacle. Elle vous sera rendue à la fin à la restitution complète et en bon en état du costume et des accessoires. Vous avez la possibilité d'acheter le costume en fin d'année pour ceux qui le souhaitent.

Entrée du spectacle : L'entrée du spectacle est payante. La mise en vente des billets d'entrée se fera fin mai. Un papier d'information vous sera transmis et les informations seront consultables sur notre site internet. **Tarifs :** Le prix est fixé à 11 euros pour les adultes et 8 € pour les enfants de - de 8 ans. (Gratuit pour les enfants de - de 2 ans sur les genoux des parents).

5) Droit à l'image : L'association se réserve le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit (site internet, Facebook, Instagram, ...). Par ailleurs, l'association souligne le fait que pour tous les cours, spectacles et événements auxquels les élèves sont amenés à participer, les prises de sons, de vues (photos et/ou vidéos) pourront être interdites à toute autres personnes que celles missionnées par elle. Dans tous les cas, les publications sur les réseaux sociaux des sons, images ou vidéos des cours, spectacles et événements organisés par l'association ou ceux auxquels elle participe, sont strictement interdits sauf accord préalable de la direction.

X - CONDITIONS PARTICULIÈRES

1) Sécurité et hygiène : Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence du professeur sur les lieux avant de quitter leur enfant. Les enfants ayant l'autorisation de sortir seuls du cours doivent remettre une attestation écrite des parents. Les élèves et les parents sont tenus de respecter les règles élémentaires de sécurité, de lire les panneaux concernant les mesures de prévention contre l'incendie et d'en appliquer les consignes. Ils sont tenus de respecter les règles d'hygiène, de nettoyer les matériels et lieux mis à disposition par le Studio Art Dance (en particulier l'aver les tables et balayer le sol après déjeuner, goûter, ou dîner sur place). Il est interdit de fumer dans les locaux et d'y introduire des animaux.

Les téléphones portables doivent être éteints pendant toute la durée de présence dans l'école.

MODALITES DE RÈGLEMENT:

- Cotisation à l'association de 35 € est en sus et à régler séparément.
- Forfait annuel Montant (hors cotisation) : _____ € Paiement en :
- 1 fois (sept) 3 fois (sept, 1^{er} déc, 1^{er} mars)

10 fois (sept à juin au 15 du mois)

ESPECES CHEQUES

Ordre des chèques : « Synergie Danse » avec au dos : NOM et PRÉNOM de l'élève, cours suivi(s) et jour(s)

***** Toute inscription est définitive et non remboursable (cf règlement intérieur) *****

RÈGLEMENT INTERIEUR:

Monsieur/Madame _____ et leur enfant _____ certifient avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école de danse concernant les élèves et s'engagent à le respecter.

DROIT A L'IMAGE:

Je soussigné(e) _____ (Nom et Prénom du représentant légal de l'élève)

Autorise l'école Studio Art Dance à utiliser l'image de mon enfant à des fins de promotion et de communication internes et externes sur quelque support que ce soit.

MALADIES ET ALLERGIES:

Merci d'indiquer toutes maladies, allergies ou tous problèmes physiques connus de l'élève :

A _____

le ____ / ____ / _____

Signature des parents:

Signature de l'élève: